

Commission de Suivi de Site ---- De Sangosse commune de Saint Symphorien

Bilan au 30 juin 2018 de l'inspection des installations classées

VERSION COMMUNICABLE

Réunion du 29 novembre 2018



Quelques rappels ...

- Arrêté préfectoral n° 5569 du 27 janvier 2015 actualisant les prescriptions applicables et APC n° 5744 du 2 mars 2016 modifiant le tableau de classement.
 - Réexamen de l'étude de dangers : échéance de transmission par l'exploitant le 20 août 2019
- Plan de secours : Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2011
- Commission de Suivi de Site (CSS)
 - Arrêté préfectoral de composition n° 2018-02 du 29 janvier 2018
 - Date de la dernière commission : 6 septembre 2017

Bilan de l'inspection

du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

- 2 visites d'inspection :
 - 5 septembre 2017
 - 27 juin 2018
- 1 exercice de sécurité civile (POI/PPI) :
 - 16 octobre 2017

Visite d'inspection : 05/09/17

Ordre du jour

- suites données à la visite d'inspection du 18 août 2016 (présentées lors du CSS du 6 septembre 2017);
- visite des installations ;
- plan de modernisation des installations industrielles (en application de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010) ;
- projet d'extension du site.

Visite d'inspection : 27/06/18

Ordre du jour (1/2)

- suites données à la visite d'inspection du 5 septembre 2017 ;
 - Suite au constat d'1 écart réglementaire et de 9 remarques, il est à noter que seulement 4 remarques sont encore en cours de traitement car intégrer dans le projet d 'extension.
- suites données à l'exercice POI/PPI du 16 octobre 2017 ;
 - 6 remarques mineures constatées dans le cadre de l'exercice qui seront prises en compte dans la nouvelle version du POI lié au projet d'extension.
- réglementation applicable aux équipements sous pression ;
 - Après vérifications avec l'exploitant, le site n'est pas soumis à cette disposition car ne possédant pas d'équipements sous pression.

Visite d'inspection : 27/06/18

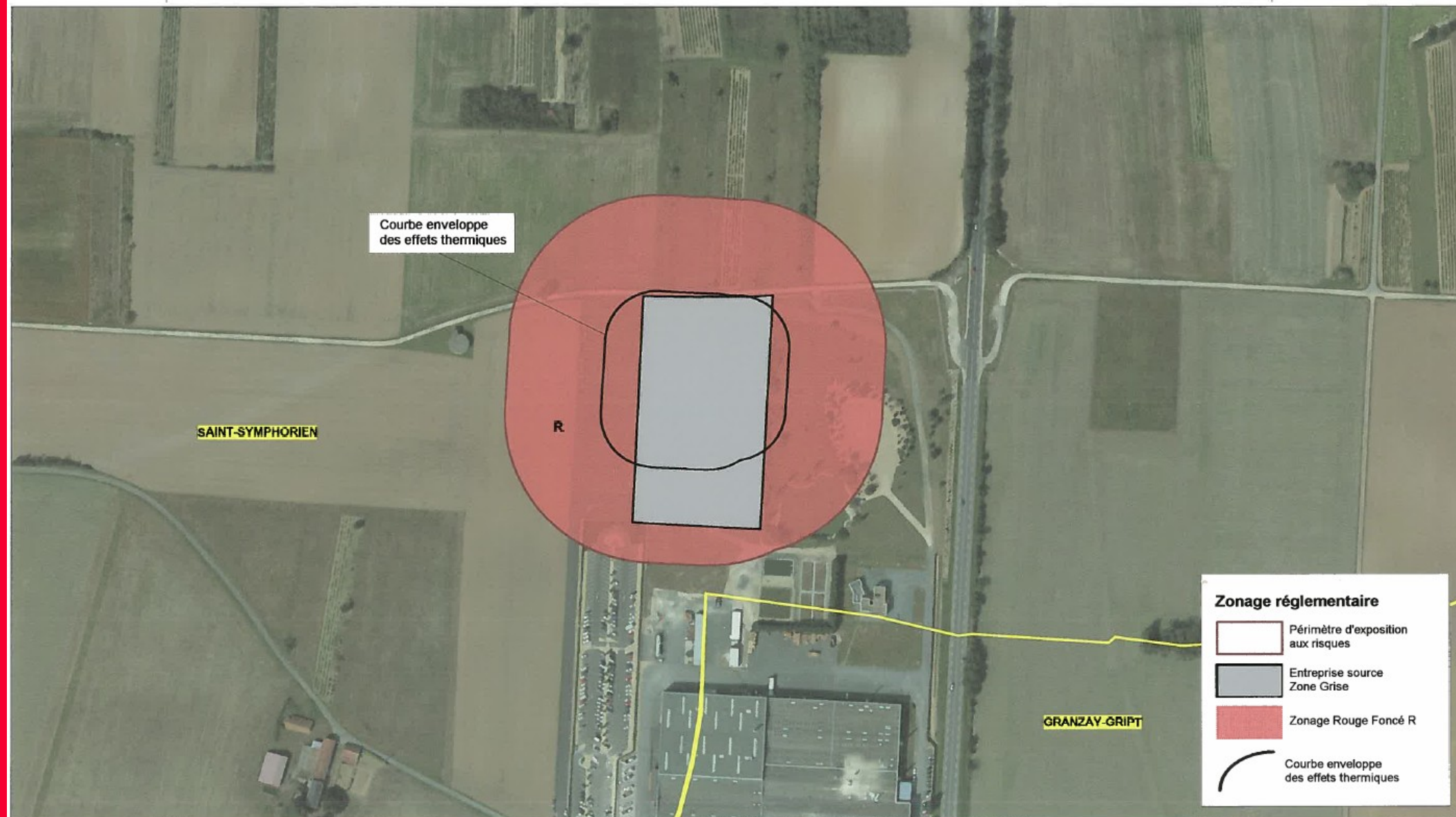
Ordre du jour (2/2)

- vérification par sondage du stockage de produits chimiques (Enregistrement sur l'état des stocks, Fiches de données de sécurité, conditions de stockage...)
- visite des installations ;
 - Il a été constaté 3 écarts réglementaires simples qui ont été pris en compte par l'exploitant.
- projet d'extension du site.

Extension des installations

- Par courrier du 26 juin 2018 – porter à connaissance relatif à l'extension du site
 - Construction en zone grise et en zone rouge foncée du PPRT
 - Respect des prescriptions applicables en zone rouge foncée (articles II.1.2 et II.1.4 du règlement du PPRT)
 - Pas d'aggravation des risques au sens ou les aléas induits par l'extension ne dépasse pas le zonage réglementaire du PPRT
 - Amélioration des conditions de sécurité / sûreté du site
- Transmission rapport d'inspection et projet d'arrêté préfectoral actualisant les prescriptions à la préfecture le 17 octobre 2018
- Information des membres du CODERST : 18 novembre 2018
- Gestion des situations d'urgence : Actualisation POI et PPI à faire

2.2 - Zonage réglementaire



Gestion des situations incidentelles ou accidentelles impliquant des ICPE : enseignements post-Lubrizol

**DREAL NA / Service Environnement
Industriel (SEI)**

Contact : Camille Monlucq (DRA/Bordeaux) et
Jean-Michel Turquois (DRA/Poitiers)



Contexte

- Accident survenu en janvier 2013 au sein d'une usine chimique :
 - Décomposition non maîtrisée d'un produit chimique qui occasionnent une émission importante de mercaptan (gaz soufré extrêmement malodorant mais non dangereux pour la santé) pendant 2 jours ressentie jusque dans la région parisienne et le sud de l'Angleterre.
 - Conséquences :
 - aucune sur le plan humain ;
 - centaine de milliers d'euros de perte pour la société
 - saturation des standards téléphonique des services de secours et emballement médiatique important ;
 - PPI maintenu durant 16 jours.
- Enseignements tirés → 4 dispositions à mettre en œuvre fixées par l'instruction du gouvernement du 12 août 2014 relative à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles
 - Recours rapide au réseau d'expertise des DREAL
 - Création d'un réseau de conseil inter-professionnel : réseau USINAID
 - Capacité d'effectuer rapidement des prélèvements et mesure dans l'air environnant
 - Détection des signaux de pollution et diffusion des informations par les AASQA

Effectuer des prélèvements et des mesures d'air environnant

Avis du 9 novembre 2017 de la DGPR

- Champ d'application : **SEVESO Haut** susceptible d'émettre :
 - des substances **toxiques** (EDD)
 - des substances **odorantes** (2 listes INRS)
 - REX sur substances liées aux **incommodités fortes**

- Modalités pratiques (**APC : actualisation du POI sous un an**) :
 - Identification des **substances**
 - Identification des dispositions permettant de **limiter** ces émissions (produits inhibiteurs, absorbants, rideau d'eau, pompage rapide...)
 - Identification des **méthodes et modalités opérationnelles de prélèvement et de mesure** (voir REX site Internet ATMO France) :
 - Événement courte durée (1j) : labo indépendant sous contrat pouvant intervenir rapidement ou dispositifs simples en propre (tubes colorimétriques, sacs de prélèvement, canisters...)
 - Événement longue durée (>1j) : labo indépendant sous contrat ou 3 labo en veille ayant les capacités techniques et de délai (sans contrat)
 - Définition des modalités d'**activation de la chaîne** de prélèvement et d'analyse

Bilan régional

- 78 établissements SEVESO Seuil Haut
 - 39 établissements concernés par le prélèvement d'air environnant en gestion incidentelle ou accidentelle
 - critère toxicité : 10 seveso
 - critère odeur : 11 seveso
 - critère toxique & odeur : 18 seveso
- Département des Deux-Sèvres : 2 établissements concernés (/5)

ICPE	Substances toxiques	Substances odorantes
De Sangosse	NO ₂ , SO ₂	NO ₂ , SO ₂
Rhodia	Méthanol	Acétophénone, acide acétique, acide sulfurique, ammoniac, dichloro-éthyl-éther

Merci de votre attention

Questions